

ARRETE DU PRESIDENT

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MESSIEURS THIERRY BLOUËT, FABIEN POINTEREAU, ERWANN REVEILLANT, ERIC STREMLER, JULIEN TOURTE, JEAN-CHRISTOPHE VILAIN ET MESDAMES BÉATRICE VALY, ELODIE TELINGE, DELPHINE DUHAUT, ADELIN VERMEEREN, AUDE PORTALIER, AGNÈS DE TOFFOLI, SANDRA GREBET, DOMINIQUE KLUSIEWICZ, ELENA DA RUI, NADIA BENNOURA, CÉLINE AUMAGE, ALICE DRICOURT, LAURENCE NAVALLON, ANNE TORRENT, MARIE-CHRISTINE ROUX, LORIANE ROMANI-DEMONT, MARIANNE PIERQUIN ET ELIANE MAILLE

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 111-1 à L. 142-3 portant droits, obligations et protections des fonctionnaires ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU l'arrêté du Président n°2020-1313 du 3 septembre 2020 portant recrutement par voie de détachement de Monsieur Fabien TASTET, administrateur territorial hors classe titulaire, dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des EPCI de 150 000 à 400 000 habitants ;

VU l'arrêté du Président n°AP2021-080 du 10 septembre 2021 portant délégation de signature à Messieurs Thierry BLOUËT, Fabien POINTEREAU, Eric STREMLER, Julien TOURTE, Frédéric DUPOUY, Jean-Christophe VILAIN et Mesdames Béatrice VALY, Elodie TELINGE, Aude PORTALIER, Agnès DE TOFFOLI, Sandra GREBET, Dominique KLUSIEWICZ, Elena DA RUI, Nadia BENNOURA, Céline AUMAGE, Alice DRICOURT, Laurence NAVALLON, Anne TORRENT, Marie-Christine ROUX, Loriane ROMANIDEMONT, Nayeli DENIZEAU et Eliane MAILLE ;

VU l'arrêté du Président n°AP2022-022 du 11 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

VU le courrier en date du 1^{er} septembre 2016 par lequel Monsieur Eric STREMLER est informé de sa nomination aux fonctions de Directeur de la Production Florale et Arboricole de l'établissement public territorial ;

VU le courrier en date du 1^{er} septembre 2016 par lequel Monsieur Fabien POINTEREAU est informé de sa nomination aux fonctions de Directeur de la cohésion territoriale ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	11/07/22
Accusé réception le	11/07/22
Numéro de l'acte	AP2022-026
Identifiant télértransmission	094-200058006-20220103-lmc135613-AU-1-1

VU le courrier en date du 22 février 2019 par lequel Madame Béatrice VALY est informée de sa nomination aux fonctions de Directrice de la Mission Ressources, Coordination et Pilotage de la Direction Générale Adjointe Citoyenneté ;

VU le courrier en date du 23 juillet 2019 par lequel Madame Elodie TELINGE est informée de sa nomination aux fonctions de Directrice-adjointe de la production florale et arboricole ;

VU le courrier du 23 mars 2022 par lequel Erwann REVEILLANT est informé de sa nomination au poste de Directeur-adjoint de la cohésion territoriale ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté du Président n°AP2021-080 du 10 septembre 2021 susvisé est abrogé.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabien TASTET, Directeur Général des Services, Madame Sonia BRUNET-BARAT, Adjointe au Directeur Général des Services, de Monsieur Adrien CADIER, Directeur Général Adjoint et de Madame Anahita DOWLATABADI, Secrétaire Générale, délégation permanente est donnée à Monsieur Thierry BLOUËT, Directeur Général Adjoint, à l'effet de signer les actes visés à l'article 2 de l'arrêté du Président n°AP2022-022 du 11 juillet 2022 susvisé.

ARTICLE 3 : Concomitamment à la délégation de signature permanente de Monsieur Fabien TASTET, Directeur Général des Services, délégation de signature est donnée à Thierry BLOUËT, Directeur Général Adjoint, à l'effet de signer dans le cadre de ses fonctions :

- Tous les actes, correspondances, conventions, documents relevant des attributions du Président en qualité d'exécutif dans les secteurs suivants : Politique de la ville, Rénovation urbaine et habitat ; Aires d'accueil des gens du voyage ; Culture ; Sports ; Production florale et arboricole.
- Les décisions relevant des attributions, ci-après énumérées, du Président par délégation du conseil de territoire :
 - Passation et signature des marchés et accords-cadres

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	11/07/22
Accusé réception le	11/07/22
Numéro de l'acte	AP2022-026
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220103-lmc135613-AU-1-1

inférieurs aux seuils mentionnés à l'article L.2123-1 du code de la commande publique et dans l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique ;

- Adoption des avenants aux marchés et accords-cadres cités à l'alinéa précédent ;
- Adoption des avenants de transfert ayant notamment pour objet la cession d'un marché à la suite d'opération de restructuration du titulaire initial tel que le rachat, la fusion, ou encore le changement de dénomination sociale ;
- Exécution et règlement de l'ensemble des marchés, accords-cadres, marchés subséquents et de leurs avenants, quel que soit le montant ;
- Adoption des contrats de prêts à titre gracieux consentis à l'établissement public territorial, des avenants à ces contrats et leur exécution ;
- Adoption des conventions de mise à disposition des équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial ainsi que celles conclues avec des personnes publiques ou privées pour répondre aux besoins de Grand Paris Sud Est Avenir, des avenants à ces conventions et leur exécution.

ARTICLE 4 : Délégation de signature concomitante est donnée à Madame Béatrice VALY, Directrice de la Mission Ressources, Coordination et Pilotage de la Direction Générale Adjointe Citoyenneté, à l'effet de signer dans le cadre de ses fonctions :

- Les bons de commande inférieurs à 10 000 euros H.T. en exécution d'un marché public ;
- Les courriers de transmission d'actes juridiques, de compte-rendu ou tout autre document ;
- Les correspondances avec les partenaires institutionnels.

ARTICLE 5 : Délégation de signature concomitante est donnée à Monsieur Fabien POINTEREAU, Directeur de la cohésion territoriale, à l'effet de signer dans le cadre de ses fonctions :

- Les bons de commande inférieurs à 10 000 euros H.T. en exécution d'un marché public ;
- Les certificats de paiement ;
- Les courriers de réponse à une demande d'information ;
- Les courriers de transmission d'actes juridiques, de compte-rendu ou tout autre document ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	11/07/22
Accusé réception le	11/07/22
Numéro de l'acte	AP2022-026
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220103-lmc135613-AU-1-1

- Les correspondances avec les partenaires institutionnels.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabien POINTEREAU, Directeur de la cohésion territoriale, délégation de signature est donnée à Monsieur Erwann REVEILLANT, Directeur-adjoint de la cohésion territoriale.

ARTICLE 6 : Délégation de signature concomitante est donnée à Monsieur Eric STREMLER, Directeur de la production florale et arboricole, à l'effet de signer dans le cadre de ses fonctions :

- Les bons de commande inférieurs à 10 000 euros H.T. en exécution d'un marché public ;
- Les certificats de paiement ;
- Les courriers de réponse à une demande d'information ;
- Les courriers de transmission d'actes juridiques, de compte-rendu ou tout autre document ;
- Les correspondances avec les partenaires institutionnels.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric STREMLER, Directeur de la production florale et arboricole, délégation de signature est donnée à Elodie TELINGE, Directrice-adjointe de la production florale et arboricole.

ARTICLE 7 : Délégation de signature concomitante est donnée à Monsieur Julien TOURTE, Directeur par intérim des sports et de la culture, à l'effet de signer dans le cadre de ses fonctions :

- Les bons de commande inférieurs à 10 000 euros H.T. en exécution d'un marché public ;
- Les certificats de paiement ;
- Les courriers de réponse à une demande d'information ;
- Les courriers de transmission d'actes juridiques, de compte-rendu ou tout autre document ;
- Les courriers aux usagers relatifs à l'organisation du service des équipements sportifs et culturels ;
- Les correspondances avec les partenaires institutionnels ;
- Les plans de prévention de chargement et de déchargement.

ARTICLE 8 : Délégation de signature concomitante est donnée à Madame Delphine DUHAUT, Directrice des conservatoires de Noisieu et Santeny, à Madame Adeline VERMEEREN, Directrice du conservatoire d'Alfortville, à Monsieur Jean-Christophe VILAIN,

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	11/07/22
Accusé réception le	11/07/22
Numéro de l'acte	AP2022-026
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220103-lmc135613-AU-1-1

Directeur des conservatoires de musique et de danse de Chennevières-sur-Marne, à Madame Aude PORTALIER, Directrice du conservatoire à rayonnement régional de Créteil et à Madame Laurence NAVALLON, Directrice du conservatoire de Boissy-Saint-Léger et du conservatoire à rayonnement intercommunal de Limeil-Brévannes à l'effet de signer dans le cadre de leurs fonctions respectives :

- Les courriers aux usagers relatifs à l'organisation du service des conservatoires ;
- Les plans de prévention de chargement et de déchargement.

ARTICLE 9 : Délégation de signature concomitante est donnée à Madame Agnès DE TOFFOLI, Directrice de la médiathèque de Bonneuil-sur-Marne, à Madame Sandra GREBET, Directrice de la médiathèque de Boissy-Saint-Léger, à Madame Dominique KLUSIEWICZ, Directrice de la médiathèque de Chennevières-sur-Marne, à Madame Elena DA RUI, Directrice des médiathèques de Créteil, à Madame Nadia BENNOURA, Directrice de la médiathèque de La Queue-en-Brie, à Madame Céline AUMAGE, Directrice de la médiathèque d'Ormesson-sur-Marne, à Madame Alice DRICOURT, Directrice de la médiathèque de Sucy-en-Brie, à Madame Anne TORRENT, Directrice de la médiathèque mobile, à Madame Loriane ROMANI-DEMONT, Directrice de la médiathèque du Plessis-Tréville, à Madame Marianne PIERQUIN, Directrice par intérim de la médiathèque de Limeil-Brévannes et à Madame Eliane MAILLE, Directrice de la médiathèque de Marolles-en-Brie, à l'effet de signer dans le cadre de leurs fonctions respectives :

- Les courriers aux usagers relatifs à l'organisation du service des médiathèques et bibliothèques ;
- Les plans de prévention de chargement et de déchargement.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté sera affiché et publié sous format électronique sur le site internet de Grand Paris Sud Est Avenir.

ARTICLE 11 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur Thierry BLOUËT ;
- Monsieur Fabien POINTEREAU ;
- Monsieur Erwann REVEILLANT ;
- Monsieur Eric STREMLER ;
- Madame Elodie TELINGE ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	11/07/22
Accusé réception le	11/07/22
Numéro de l'acte	AP2022-026
Identifiant télértransmission	094-200058006-20220103-lmc135613-AU-1-1

- Madame Béatrice VALY ;
- Monsieur Julien TOURTE ;
- Madame Delphine DUHAUT ;
- Madame Adeline VERMEEREN ;
- Monsieur Jean-Christophe VILAIN ;
- Madame Aude PORTALIER ;
- Madame Agnès DE TOFFOLI ;
- Madame Sandra GREBET ;
- Madame Dominique KLUSIEWICZ ;
- Madame Elena DA RUI ;
- Madame Nadia BENNOURA ;
- Madame Céline AUMAGE ;
- Madame Alice DRICOURT ;
- Madame Laurence NAVALLON ;
- Madame Anne TORRENT ;
- Madame Marie-Christine ROUX ;
- Madame Loriane ROMANI-DEMONT ;
- Madame Marianne PIERQUIN ;
- Madame Eliane MAILLE.

Fait à Créteil, le 11 juillet 2022

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	11/07/22
Accusé réception le	11/07/22
Numéro de l'acte	AP2022-026
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220103-lmc135613-AU-1-1